

DELIBERATION N°20240625-06

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt -cinq juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 19 juin 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à 5, 13 et 14*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Catherine JUAN, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Aliya JAVIER donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Florence COCART (*délibérations n° 6 à 12, 15 et 16*)

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Leila ZENATI

Mme Anne-Marie TIBERKANE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

*

POINT N°06 : PARTICIPATION DES FAMILLES POUR 2024 AU MINI CAMP POUR LES JEUNES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA FARANDOLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet élaboré par l'Accueil de Loisirs visant à organiser un mini camp de 4 jours pendant les vacances d'été 2024 ;

Considérant que l'Île des Loisirs de Jablines-Annet en Seine et Marne, à 1h de Paris, dans une boucle de la Marne, offre un grand dépaysement et propose un large choix en matière de sports et de loisirs pour les enfants ;

Considérant que la municipalité propose un mini camp en direction des enfants de 7 à 11 ans fréquentant l'Accueil de Loisirs « La Farandole » du 30 juillet au 2 août 2024, soit 4 jours 3 nuits sur place ;

Considérant l'intérêt de faire bénéficier les enfants de 7 à 11 ans, fréquentant l'Accueil de Loisirs « La Farandole », de loisirs variés, mêlant activités sportives, culturelles, visites et séjours, pendant les congés scolaires ;

Considérant qu'il convient de pratiquer une tarification qui soit accessible à tous ;

Considérant que le projet prévoit un départ en minibus du 30 juillet au 2 août 2024 ;

Considérant que le séjour est ouvert à 12 enfants avec 2 encadrants de la commune ;

Considérant que compte tenu du prix de revient du séjour de 143,50 € par participant, il apparaît opportun de fixer la participation demandée aux familles à 55 € et, par voie de conséquence, la participation de la commune à 88,50 € par participant ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Yasemin DONMEZ, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – FIXE à 55 € la participation de chaque famille à ce séjour laquelle pourra être perçue par le régisseur de la régie unique.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire à signer et à prendre tout acte en rapport avec la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT que la recette correspondante est inscrite au budget de l'année 2024.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.